

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019202656

Dossier numéro : 2019-05-23/21

Titre

23 MAI 2019. - Extrait de l'arrêt n° 80/2019 du 23 mai 2019 - (Numéro du rôle : 6957) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 24-06-2019 page : 64909

Entrée en vigueur : 08-12-2017

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation de l'article 52, 4°, du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 " modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie, d'environnement et d'aménagement du territoire ", introduit par l'ASBL " Vlaamse Vereniging van Landmeters-Experten ".

...

Par ces motifs,
la Cour

annule l'article 52, 4°, du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 " modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie, d'environnement et d'aménagement du territoire ".